

au maire de la capitale du Département des Forêts. Comme, en 1807, «on éprouva des difficultés pour payer les divertissements» d'une fête qui malgré ses bal gratuit et banquet à la Mairie, la distribution de victuailles aux indigents et l'illumination des édifices publics, n'était jamais devenue populaire, le préfet demanda au Ministre de l'Intérieur d'attribuer au maire de Luxembourg une subvention de 602 fr, en guise de «douce récompense de ses services et de ses dévouements». ^{26bis}).

Si cette appréciation de Servais par Lacoste fait supposer que leurs rapports personnels étaient empreints d'une certaine sympathie, il n'en fut rien pour ce qui concerne les autres membres du Conseil municipal qui n'ont jamais pu pardonner au préfet Lacoste la mainmise sur l'ancien hôtel-de-ville. Aussi les relations mutuelles devinrent-elles à tel point difficiles que les membres de la Municipalité désertaient sans discontinuer. Il arriva même en 1808 à Servais de se voir dans l'impossibilité de réunir le Conseil (qui devait compter 30 membres), le nombre des membres absents ou de places vacantes empêchant d'atteindre le quorum requis pour siéger²⁷).

De 1807 à 1810 le maire Servais et son Conseil durent encore s'acquitter d'une autre tâche étrange imposée par le gouvernement français à chaque commune de l'Empire, savoir: fêter l'anniversaire du sacre de Napoléon (2. 12. 1804) en dotant «une fille sage qui, pendant la célébration de cette fête... sera mise en mariage avec un brave militaire ayant fait la guerre». Le 27. 11. 1807 le Conseil, estimant «que la ville est chargée de dettes considérables», fixa la dot de la «rosière» à 300 fr, montant qui, sur les instances du préfet Lacoste, fut porté au double^{27bis}).

Le 18. 5. 1808 Lacoste fut remplacé par A. J. Jourdan qui resta à Luxembourg jusqu'en 1814 et de qui A. Funck (L'Industrie du Département des Forêts, 1913) et P. Mullendorff (Luxemburg unter Wilhelm I., 1921) ont relevé les mérites dans le domaine économique.

Un décret impérial du 20. 7. 1808 invitant tous les juifs de l'Empire à régulariser leur situation en adoptant un nom de famille, le maire Servais, en obtempérant à un ordre du nouveau préfet du 8 septembre, fit dresser un «état nominatif des juifs demeurant à Luxembourg». A la liste établie le 4. 10., Servais ajouta la remarque «qu'aucun juif ne possède dans cette commune des propriétés foncières... Quant à leur conduite politique et morale, je dois leur rendre justice de dire qu'ils se sont depuis leur établissement dans cette ville, toujours bien comportés, et qu'il ne m'est parvenu de plainte à la charge d'aucun d'eux.»²⁸)

L'industrie textile traversant une crise très sérieuse pendant le régime français, il est compréhensible que nos drapiers, filateurs et tisserands, manquant de capitaux et souffrant encore des pertes subies par suite du non-paiement des fournitures faites au troupes autrichiennes, se montraient récalcitrants quant à l'introduction des nouveaux métiers à tisser.